

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2014

LUTTE CONTRE GESTATION POUR AUTRUI - (N° 2277)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 30

présenté par

M. Breton, M. de La Verpillière, M. de Rocca Serra, M. Le Fur, M. Cochet, M. Poisson,  
M. Moreau, M. Lett, Mme Besse, M. Goujon, M. Christ, M. Suguenot, M. Perrut et Mme Lacroute

-----

**TITRE**

Substituer à la seconde occurrence du mot :

« pour »

le mot :

« par ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'expression « gestation pour autrui » laisse croire que la mère porteuse, libre de ses actes, n'est inspirée que par un souci d'altruisme et de générosité.

L'expression « gestation par autrui » exprime beaucoup mieux l'aliénation contenue dans le recours à une mère porteuse.